

CONSEIL MUNICIPAL
Dimanche 29 mars 2026 10h00
A l'Espace Cours

- **ORDRE DU JOUR** -

1 - PÔLE RESSOURCES

1.1 - AFFAIRES JURIDIQUES

1.1.1 – Installation du Conseil Municipal

Lecture du procès-verbal du recensement des votes pour l'élection des membres du Conseil Municipal de la Ville d'Epinal afin de procéder à l'installation des conseillers municipaux dans leur nouvelle fonction.

1.1.2 – Election du Maire

Le Conseil Municipal, officiellement installé, est appelé à procéder à l'élection du Maire après lecture par le Président de séance des articles L. 2122-1, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités territoriales.

1.1.3 – Fixation du nombre des Adjointes

Le Conseil Municipal est appelé à fixer le nombre d'Adjointes au Maire officiellement installé.

1.1.4 – Election des Adjointes

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'élection des Adjointes au Maire.

1.1.5 – Création d'un poste d'Adjoint spécial

Le Conseil Municipal est appelé à instituer un poste d'Adjoint spécial de Saint-Laurent.

1.1.6 – Election au poste d'Adjoint spécial

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'élection de l'Adjoint spécial de Saint-Laurent.

1.1.7 – Charte de l'élue local

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de la présentation de la charte de l'élue local par le Maire ainsi que de la distribution des articles du Code Général des Collectivités Territoriales correspondants aux conditions d'exercice des mandats spéciaux.

1.1.8 – Délégations du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la délégation au Maire d'un certain nombre de pouvoirs définis par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1.1.9 – Création d'une Commission des Finances

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la création d'une Commission municipale chargée d'étudier les questions budgétaires et financières de la Ville.